



COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY - BALL

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

2002

SAINT LAURENT DU VAR

Procès Verbal

Assemblée Générale Comité Départemental des Alpes Maritimes

Vendredi 14 juin 2002 à Saint Laurent du Var

Commission des Pouvoirs

Clubs présents :

AS CANNES, AS MONACO, AS SAINT JEANNET, ASLM CANNES, ASPTT CAGNES, ASPTT NICE, CANNES AERO-SPORTS, CO VALBONNE, ES CANNET ROCHEVILLE, ES VILLENEUVE LOUBET, GRASSE VB, IBM LA GAUDE, MANDELIEU VB, MO MOUGINS, NICE VB, OA JUAN LES PINS, RC CANNES, US CAGNES, SC MOANS SARTOUX, VB STADE LAURENTIN, VENCE VB.

Clubs absents :

ACPM CANNES, ACSFP MONACO, AS BEAULIEU, ASC BNP, ASPTT CANNES, ASSP MONACO, ASSP NICE.

Présents : 21 clubs

Absents : 7 clubs

28 clubs affiliés représentant 74 voix

2 clubs non votants car ayant moins de 10 licences

21 clubs Votants représentant 69 voix soit 93,24 %

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Comité directeur :

Bureau

M. Eric TANGUY – Président

Melle Geneviève CABIAUX – Vice Président

M. Serge RALLO – Secrétaire Général

M. Sébastien ICART – Trésorier Général

Mde Christine HANOTEL – Trésorière adjointe

Membres

M. Serge HAMICHE – Président commission jeunes

M. Philippe LAFITTE – Président commission Technique

M. Pierre ITCHAH – Président commission d'Arbitrage

M. Joël LERDA – Président commission Informatique

M. Philippe MARENC – Président commission de Discipline

M. Didier MANCINI – Président commission Détente

Dr Gilles BUTTY – Président commission Médicale

M. Axel LE MEUR – Membre

M. Philippe HANOTEL - Membre

Mde Annaick ZAWADKA - Membre

Excusés

M. Alain GRIGUER – Vice Président

M. Eric WIDIEZ – Président commission statuts et règlements

Mde Maryline DELLA MARTINA - Membre

Assistent

M. Eric ROUER

M. Simon CAYRON

Personnalités présentes :

M. René ACCUSANO, Président de la Ligue Côte d'Azur

M. Gérard BERTANI, Adjoint aux Sports de St. Laurent du Var

Personnalités excusées :

M. Jean-Pierre MANGIAPPAN – Conseiller Général

M. Serge MAYERUS – Inspecteur Jeunesse et sports

- Accueil des Président et représentants de clubs, entraîneurs et jeunes joueurs par le Président
- Allocution de M. Gérard BERTANI, adjoint au Maire délégué aux sports de St. Laurent du Var
- Allocution de M. Eric TANGUY, Président du CDAM
- Allocution de M. René ACCUSANO, Président de la Ligue Côte d'Azur
- Remise des récompenses aux équipes de sélections départementales minimales et benjamins masculins.

Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée générale de GRASSE du 29/06/2001

Le P.V est adopté à l'unanimité.

Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 08/09/2001

Le P.V est adopté à l'unanimité.

Rapport Moral du Secrétaire Général

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport des Vérificateurs aux comptes

Après un exposé de M. PASTORELLO, Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport Financier du Trésorier Général

Le rapport financier, le bilan et le compte de résultat sont adoptés à l'unanimité

Budget prévisionnel année civile 2003

Le budget prévisionnel 2003 est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission sportive

Après un appel en séance de la Présidente à l'attention de bonnes volontés pour étoffer cette commission, Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Jeune

Le rapport n'ayant pas été joint aux documents de l'A.G., M. Serge HAMICHE, Président de la Commission expose son rapport en séance.

Vote Abstention : MO MOUGINS

Le rapport est adopté à la majorité.

Rapport de la Commission d'Arbitrage

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Technique

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Détente

Après une correction apporté en séance par le Président de la commission sur les propositions de poules de la saison prochaine, Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Médicale

Le Dr Gilles BUTTY, répond plusieurs questions et apporte des commentaires sur le rapport, il est surpris qu'un seul club des Alpes Maritimes lui ai posé des questions sur internet, alors que des sportifs anglais et italiens en ont posés plusieurs, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Informatique

Joël LERDA, Président de la Commission lance un appel pour que les clubs Le Dr Gilles BUTTY, répond plusieurs questions et apporte des commentaires sur le rapport, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Election d'un nouveau vérificateur aux comptes

M. PASTORELLO ayant accompli ses deux ans de missions, Mde Emma IBANEZ est élu a l'unanimité pour deux ans vérificateur aux comptes, M. DUHARD continue sa mission pour la deuxième année.

Transfert du Siège social du Comité

Après un vote à l'unanimité le siège social du Comité est transféré du 230, avenue Francis Tonner – 06150 Cannes la Bocca à la Maison Régionale des Sports de Mandelieu

L'adresse officielle deviens donc :

Comité Départemental des Alpes Maritimes de la FFVB

Maison Régionale des Sports « Esterel Gallery »
809, boulevard des Ecureuils
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Droits et amendes, nouveaux tarifs approuvés par le Comité Directeur

Le vote est différé à la saison prochaine car l'ordre du jour de l'A.G. ne comportait pas le document, les tarifs restent donc inchangés pour 2002 – 2003.

EXAMEN DES VOEUX

Vœu n° 1 : MO MOUGINS (obligations d'arbitrages en jeunes)

Vote Pour : MO MOUGINS

Le Vœux est rejeté à la majorité

Vœu n° 2 : MO MOUGINS (abaissement du nombre de forfaits et création d'une amende forfait général).

1^{ER} Vote : Abaissement du nombre de forfait à 2 journées.

Vote Pour : MO MOUGINS

L'abaissement du nombre de forfait est rejeté à la majorité.

2^{ème} vote : augmentation de l'amende pour forfait à 20 Euros.

Votent contre : VB STADE LAURENTIN, ES CANNET ROCHEVILLE, AS CANNES.

L'augmentation de l'amende pour forfait à 20 Euros est accepté à la majorité.

3^{ème} vote : Création d'une amende forfait général de 50 Euros.

Votent contre : ASPTT NICE, VB STADE LAURENTIN, ES CANNET ROCHEVILLE.

La création d'une amende forfait général de 50 Euros est accepté à la majorité.

Vœu n° 3 : MO MOUGINS (A partir du forfait général en jeune, interdiction de compter une école de Volley-Ball dans les obligations de jeunes).

Rejeté car ce vœux n'est pas de l'autorité du CDAM mais de la FFVB.

Vœu n° 4 : MO MOUGINS (Problèmes d'implantations).

L'avis du CDAM qui est d'imposer d'office après deux refus de dates est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 5 : MO MOUGINS (Le minitel pour les catégories Détentes).

Le Vœux est retiré en séance par M. PASTORELLO, Président du MO MOUGINS.

Vœu n° 6 : ASPTT NICE (Proposition que les champions départementaux soient qualifiés pour les finales de ligue la saison suivante).

Le CDAM propose de maintenir les qualifications aux finales de ligue sur la base du volontariat pour les catégories Juniors et Espoirs, pour les autres catégories ce sont les champions et vice champion qui disputeront les finales de ligue la saison en cours.

Votent Pour : ASPTT NICE, VENCE VB, CANNES AERO-SPORTS, MANDELIEU VB, AS CANNES, ASPTT CAGNES, VB STADE LAURENTIN, RC CANNES, SC MOUANS SARTOUX, US CAGNES.

Votent Abstentions : NICE VB, CO VALBONNE.

Résultats

POUR 34 Voix

CONTRE 27 Voix

ABSTENTION 08 Voix

La proposition de CDAM est adoptée à la majorité.

Vœu n° 7 : ASPTT NICE (Demande de pré calendrier prévisionnel en juillet ou août).

Le CDAM propose de donner en Juillet un tableau avec une prévision pour des poules à 10 avec les dates des finales de ligues et zones, ce tableau ne deviendra définitif que lorsque les engagements seront parvenus à la commission sportive.

La proposition du CDAM est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 8,9,10,14 :

Une motion d'ordre est votée pour différer l'examen de ces vœux, une réunion ou seront convoqués tous les clubs de compétitions aura lieu avant fin juin 2002 en présence de la commission sportive, la commission Jeune et le bureau du CDAM, les décisions prises collégalement lors de cette réunion seront appliqués par les commission compétentes pour la saison 2002 – 2003.

Vœu n° 11 : ES CANNET ROCHEVILLE (Demande de calendrier en début de saison).

La réponse à été donné dans le vœu n° 7.

Vœu n° 12 : ES CANNET ROCHEVILLE (Demande sur les finales de Ligue).

La réponse à été donné dans le vœu n° 6.

Vœu n° 13 : ES CANNET ROCHEVILLE (Demande d'organiser le championnat détente excellence autour de 10 équipes au lieu de 8 actuellement).

Le CDAM est favorable pour une poule détente excellence à 10 équipes.

Vote Contre : AS ST JEANNET

La proposition est adopté à la majorité.

Suite au départ de certains clubs le quorum en séance est refait.

Départ des clubs : AS ST JEANNET, IBM LA GAUDE, OA JUAN LES PINS.

Présents : 18 clubs

Absents : 10 clubs

28 clubs affiliés représentant 74 voix

2 clubs non votants car ayant moins de 10 licences

18 clubs Votants représentant 63 voix soit 85,14 %

Vœu n° 15 : MANDELIEU LA NAPOULE VOLLEY-BALL (Propositions pour le championnat seniors féminin)

Le CDAM est favorable à un fusion des championnats Juniors, Espoirs, Seniors, seulement si un des championnats Juniors ou Espoir ou Espoirs/Juniors se suffit à lui même.

Votent contre : VB STADE LAURENTIN, VENCE VB.

Abstention : AS CANNES.

La proposition du CDAM est adopté a la majorité.

Vœu n° 16 : MANDELIEU LA NAPOULE VOLLEY-BALL (Modification du format des licences).

Le vœu ne peut être traité par le CDAM, il faut le présenter en Assemblée Générale Fédérale.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Mandelieu le 02/07/2002.

Eric TANGUY
Président

Serge RALLO
Secrétaire Général